



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.6  
5 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-sixième session (Deuxième partie)  
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 5. Coordination des politiques et développement durable

1. À ses 23e et 24e séances, le 18 juin 1996, le Comité a examiné le programme 5 (Coordination des politiques et développement durable) du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Examen de la question

2. De nombreuses délégations ont estimé que le programme était compatible avec les mandats fixés. D'autres délégations ont été d'avis que la présentation du programme ne reflétait pas suffisamment bien le rôle que l'Organisation des Nations Unies jouait dans le domaine du développement. De l'avis de plusieurs délégations, le programme devrait tenir dûment compte de l'approche intégrée formulée dans l'Action 21.

3. Un certain nombre de délégations ont estimé que les objectifs étaient trop généraux; il aurait fallu les définir de façon plus précise de façon qu'ils puissent être évalués à la fin de la période couverte par le plan.

4. Certaines délégations ont estimé que le programme aurait dû faire ressortir le rôle que le Département de la coordination des politiques et du développement durable jouait vis-à-vis du Comité administratif de coordination, ainsi que ses liens avec le Conseil économique et social. D'autres délégations se sont dites préoccupées par le fait qu'il n'y était nullement question de la coopération avec les institutions de Bretton Woods.

5. Plusieurs délégations ont constaté que le texte explicatif concernant le programme ne faisait aucunement mention des pays à économie en transition et des pays les moins avancés.

6. Un certain nombre de délégations ont noté les références faites à la "société civile", aux "acteurs non gouvernementaux" et aux "nouveaux acteurs mondiaux", et ont indiqué qu'à leur avis, s'il pouvait s'avérer utile de les associer à l'entreprise, leur participation ne devrait être envisagée que pour compléter le rôle des gouvernements.

7. Un certain nombre de délégations ont rappelé les observations faites par la Commission du développement durable, à savoir que les petits États insulaires en développement comptaient parmi les pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement. Elles ont également insisté sur le fait qu'il convenait d'accorder une priorité particulière à la situation et aux besoins de ces pays, notamment en leur donnant accès à des subventions et à d'autres ressources concessionnelles, et elles ont demandé que des ressources humaines et financières suffisantes soient allouées au Groupe des petits États insulaires en développement du Département de la coordination des politiques et du développement durable afin de faciliter le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

8. Une délégation a marqué son désaccord avec la structure et le texte explicatif proposé pour le programme. Elle a estimé que la nouvelle structure devrait regrouper les trois programmes suivants :

a) Un programme intitulé "Questions et politiques d'ensemble, y compris la coordination", qui regrouperait les sous-programmes de l'actuel programme 11;

b) Un programme intitulé "Questions et politiques sociales mondiales", qui comprendrait deux sous-programmes : sous-programme 1, Promotion de la femme; et sous-programme 2, Développement social et intégration;

c) Un programme intitulé "Développement durable".

9. Une délégation a indiqué que la croissance économique soutenue et le développement durable ne devraient pas incomber uniquement à la Commission du développement durable, mais que d'autres organes compétents, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement, devraient prendre leur part de cette responsabilité.

10. Une délégation a proposé, à l'alinéa a) du paragraphe 5.7 et à l'alinéa c) du paragraphe 5.11, de remplacer "Observer" par "Suivre", et, à l'alinéa b) du paragraphe 5.7, de remplacer les mots "Surveiller plus particulièrement" par les mots "Suivre de plus près".

#### Conclusions et recommandations

11. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 5 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, compte tenu des modifications suivantes :

- a) Paragraphe 5.3 :
- i) Dans la première phrase, remplacer le membre de phrase "élaborer des normes, des politiques et des programmes convenus à propos des questions qui découlent de la mondialisation des problèmes écologiques et sociaux et de la marginalisation de certains groupes défavorisés" par le texte suivant :  
  
"promouvoir un échange efficace d'informations et assurer le suivi des normes, des politiques et des programmes convenus sur lesquels débouchent les décisions des organes intergouvernementaux";
  - ii) Dans la deuxième phrase, supprimer les mots "nouveaux acteurs mondiaux, par exemple les";
- b) Paragraphe 5.4 e) :
- i) Remplacer "Renforcé" par "Facilité";
  - ii) Ajouter les mots "sur lesquels débouchent les décisions des organes intergouvernementaux" après les mots "la société civile";
  - iii) Remplacer "notamment" par "particulièrement";
- c) Paragraphe 5.5 c) : Remplacer le paragraphe par le texte suivant :  
  
"Donner à l'Organisation des moyens renforcés pour servir de centre de liaison pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et améliorer la coordination des activités des organisations non gouvernementales conformément aux procédures appliquées par l'Organisation des Nations Unies, afin d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité; et offrir davantage de possibilités de faciliter la participation des éléments compétents de la société civile aux activités des organes intergouvernementaux, conformément aux décisions de ces organes";
- d) Paragraphe 5.5 d) :
- i) Dans la première phrase, remplacer le mot "réforme" par "restructuration";
  - ii) Ajouter les mots "selon le cas" à la fin du paragraphe;
- e) Paragraphe 5.5 e) : Après les mots "organes intergouvernementaux centraux et", ajouter les mots "encourager l'application des décisions adoptées à l'issue des ...";

- f) Paragraphe 5.7 c) :
- i) Ajouter une référence à la coordination et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;
  - ii) Ajouter une référence à la coordination avec le Centre pour les droits de l'homme et ses mécanismes pertinents tels que le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes;
- g) Paragraphe 5.7 e) : Ajouter une référence aux gouvernements;
- h) Paragraphe 5.9 a) : Remplacer la première phrase par le texte suivant "Promouvoir l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague";
- i) Paragraphe 5.9 b) :
- i) Ajouter le membre de phrase ", l'Année internationale de la famille (1994)" après les mots "à l'horizon 2000 et au-delà";
  - ii) Dans la dernière phrase, après le mot "groupes", ajouter les mots "ainsi que de familles";
- j) Paragraphe 5.9 c) : Remplacer le paragraphe par le texte suivant :
- "Renforcer la participation et la coopération entre tous les acteurs qui s'occupent de développement social et la promotion d'initiatives destinées à donner effet aux priorités inscrites dans les programmes nationaux et à appliquer les normes internationalement reconnues";
- k) Paragraphe 5.9 : Ajouter un nouvel alinéa ainsi libellé : "d) Le Département s'inspirera de la décision prise par la Commission du développement durable en ce qui concerne le programme de travail pluriannuel consacré au suivi du Sommet social";
- l) Paragraphe 5.10 : À la fin du paragraphe, supprimer le membre de phrase ", et d'accroître l'interaction, à cette fin, avec les acteurs de la société civile";
- m) Insérer un nouveau paragraphe 5.11 ainsi libellé :
- "Ces activités seraient réalisées sans préjudice du rôle du Secrétariat énoncé dans d'autres programmes pertinents du plan à moyen terme consacrés à l'environnement";
- n) Ancien paragraphe 5.11 b) :
- i) Dans la première phrase, supprimer le membre de phrase ", par exemple, les modes de consommation et de production en tant que concept global englobant des facteurs écologiques et économiques";

- ii) La troisième phrase devrait faire l'objet d'un alinéa c) distinct et les autres alinéas devraient être renumérotés en conséquence;
- o) Ancien paragraphe 5.11 d) : Dans la première phrase, après le mot "réalisation", ajouter les mots "les aspects économiques, sociaux et environnementaux";

- p) Ancien paragraphe 5.11 : Ajouter un nouvel alinéa ainsi libellé :

"f) Dans son programme de travail, la Division accordera l'attention nécessaire aux dimensions économiques et sociales de la durabilité. Par ailleurs, elle élaborera des programmes spécifiques pour donner suite aux décisions adoptées dans Action 21 et par la Commission du développement durable en ce qui concerne la fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles suffisantes et prévisibles aux pays en développement, ainsi que de mécanismes permettant de transférer des techniques à ces pays, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles, tel que décidé d'un commun accord au paragraphe 34.14 b) d'Action 21 (Accord de Rio)".

-----